



CONFLIT SOCIAL AU COLLEGE DE LORRIS

Pour la deuxième fois, le collège de Lorris se retrouve confronté aux mêmes pratiques : quantifier, faire du chiffre, envoyer le plus d'élèves en seconde générale.

Face aux réticences des équipes pédagogiques, l'administration use de pratiques répressives : inspections sanctions, absence de soutien de professeurs face à des problèmes de discipline, voire remise en cause de leur autorité, entraves pédagogiques multiples et variées...

Ces pratiques sont à l'origine de stress, de souffrance au travail, d'arrêts maladies...

La CGT éduc'action 45 rappelle les obligations non dérogatoires de l'employeur (directive européenne de 1989) en matière de santé au travail : obligation de moyens, de solution et de résultats, obligation de fournir des lieux sains et sécurisés, obligation de formation...

Les revendications portées par la CGT éduc'action 45 au collège de Lorris sont l'augmentation des moyens humains et financiers en surveillants, professeurs et classe. Ces exigences s'appuient sur le nécessaire respect de la législation sur la santé au travail, qui doit être suivi d'une baisse du nombre d'élèves par classe.



CONFLIT SOCIAL AU COLLEGE DE LORRIS

Pour la deuxième fois, le collège de Lorris se retrouve confronté aux mêmes pratiques. L'origine, la LOLF (loi d'orientation de la loi financière) à l'origine du principe de quantification ; est imposée aux chefs d'établissement la nécessité de quantifier les résultats, faire du chiffre. Par quels moyens ? Il s'agit de faire passer le maximum d'élèves en seconde générale, parfois contre l'avis du conseil de classe, en influençant parents et élèves dans le choix de leur orientation ; en conséquence, un taux de doublement en lycée et de réorientation (en Lp notamment) en augmentation. Non contente de mettre une partie des élèves en échec, l'administration critique les résultats de l'établissement, trop de doubléments en lycée et des résultats considérés comme médiocres au brevet, rendant les sorties pédagogiques et le socle commun insuffisamment renseigné comme responsables. Absolument aucune référence à la baisse des moyens, (humains, matériels et financiers), elle n'est pas considérée comme une cause ; l'augmentation des élèves par classe comme la réduction de la formation professionnelle à sa portion congrue ne joueraient pas sur la réussite des élèves,

Face aux réticences des équipes pédagogiques, l'administration use de pratiques répressives,

- baisse de l'appréciation administrative,
 - envoi d'inspections sanctions,
 - remise en cause de l'autorité de professeurs (par la levée de retenues, la dispensation d'élèves de certains cours sans concertation, l'absence de cadrage d'élèves malgré rapports et observations),
 - ou entraves multiples et variées aux activités pédagogiques mises en place. L'administration enferme les professeurs dans ses injonctions paradoxales, dans ses filets, sa toile d'araignée.
- Ces pratiques sont à l'origine de stress, de souffrance au travail, d'arrêts maladies...**

La grande majorité des professeurs du collège de Lorris n'entend pas pour autant laisser perdurer de telles pratiques nocives ni envers les élèves, ni envers les collègues. C'est pourquoi, face à ces insuffisances tragiques, un droit de retrait de plusieurs collègues a été déposé le mardi 24 mars 2015, c'est pourquoi la grève le 31 mars 2015 a été suivie au quatre cinquième du corps enseignant.

La CGT éduc'action 45 n'entend pas se résigner face à ce modèle politique néo libéral de gestion quantitative et de réduction budgétaire, source de violence et de souffrance. La CGT éduc'action 45 **rappelle les obligations non dérogatoires de l'employeur (directive européenne de 1989)** en matière de santé au travail : obligation de moyens, de solution et de résultats, obligation de fournir des lieux sains et sécurisés, obligation de formation... A ce titre, la CGT éduc'action 45 a demandé la visite du CHSCTD (comité hygiène sécurité et conditions de travail départemental) le 2 avril 2015.

Les revendications portées par la CGT éduc'action 45 au collège de Lorris sont l'augmentation des moyens humains et financiers en surveillants, professeurs et classe. **Ces exigences s'appuient sur le nécessaire respect de la législation sur la santé au travail, qui doit être suivi d'une baisse du nombre d'élèves par classe.**